



Cabinet du Secrétaire d'État chargé des Transports

Paris, jeudi 17 juin 2010



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dominique BUSSEAU récompense les lauréats de l'appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires

Dominique BUSSEAU, Secrétaire d'Etat chargé des Transports a remis le jeudi 17 juin un prix aux 11 collectivités territoriales lauréates de « l'appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires », retenues parmi **les 35 dossiers étudiés par un jury d'expert**.

Ce concours annuel, qui s'inscrit dans le cadre du Grenelle de la mer, a été lancé par Dominique BUSSEAU en 2009 en partenariat avec la Fédération des industries nautiques. L'Etat subventionne ainsi à hauteur de 650 000 euros par an les meilleurs projets des collectivités.

Ces collectivités, porteuses d'un projet exemplaire et conforme aux exigences de Développement Durable, pourront ainsi **financer leur projet d'extension de leur port de plaisance**.

Les projets retenus cette année permettront la création de 4 775 places supplémentaires dans les ports de plaisance français, qu'ils soient sur le littoral ou en eaux intérieures. Le développement des ports de plaisance est **un enjeu économique capital** pour les collectivités territoriales portuaires, maritimes ou fluviales.

« L'augmentation de la capacité d'accueil dans les ports de plaisance est une demande forte des professionnels du nautisme. Je suis heureux de pouvoir soutenir les projets compatibles aux exigences de développement durable et essentiel au développement économique des collectivités lauréates » a précisé Dominique BUSSEAU.

Contact presse :

Lorène THIEBAUT

01 40 81 77 34

Pour l'appel à projets 2010, un jury composé de représentants de l'administration, de collectivités et d'experts a été chargé d'étudier et de sélectionner les dossiers. Il était présidé par Jean-François JOUFFRAY, directeur adjoint des affaires maritimes, et Catherine CHABAUD. La Fédération française des ports de plaisance a été également étroitement associée aux travaux.

Un 3ème appel à projets des ports exemplaires sera lancé pour 2011.

Les lauréats de 2010 sont :

- **Syndicat mixte régional des ports de Caen-Ouestreham et Cherbourg (Basse Normandie): Extension du port de plaisance Chantereyne de Cherbourg ;**
- **Syndicat intercommunal de réhabilitation du port des Callonges (Aquitaine) : Développement du port des Callonges ;**
- **Commune de Camaret-sur-Mer (Bretagne) : Reconversion-réhabilitation d'une partie du port de pêche en espace de plaisance ;**
- **Syndicat mixte du port de Dieppe (Haute Normandie): Création d'un port à sec ;**
- **Commune de Hyères les Palmiers (Provence-Alpes-Côte d'Azur) : Création d'un port lacustre ;**
- **Commune de Mâcon (Bourgogne) : Réaménagement et extension du port de plaisance de Mâcon ;**
- **Commune de Porto Vecchio (Corse) : Extension du port de plaisance ;**
- **Commune de la Rochelle (Poitou-Charentes) : Extension du port de plaisance des Minimes ;**
- **Commune de Saint-Malo (Bretagne) : Plan de développement et d'optimisation des capacités d'accueil pour la plaisance par la gestion dynamique, coordonnée et environnementale des ports et mouillages malouins ;**
- **Commune de Saint Raphaël (Provence-Alpes-Côte d'Azur) : Extension et réhabilitation du Vieux port avec recours aux énergies renouvelables ;**
- **Communauté de Communes Sambre-Avesnois (Nord-Pas de Calais) : Aménagement d'un port à flot et d'un port à sec sur la Sambre ;**

Contact presse :

Lorène THIEBAUT

01 40 81 77 34